

**9 - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon -
Prêt de pièces de la collection égyptienne au Musée Archéologique
Départemental de Jublains -
Convention de partenariat avec le Département de la Mayenne**

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie (MBAA) a produit, du 19 juin 2008 au 12 janvier 2009, l'exposition temporaire «La Momie aux amulettes». Celle-ci présentait sous un nouveau jour l'ensemble de la collection permanente, à l'aune des recherches sur les procédés de momification égyptiens, menées par Samuel Mérigeaud en 2006 dans le cadre de sa thèse de médecine. Le Musée du Louvre fut également partie prenante de cette exposition en prêtant notamment au MBAA deux pièces exceptionnelles, la statue d'Osiris et le papyrus de Séramon, pour une durée de 5 ans. Le Musée Archéologique d'Alicante (EL MARQ) s'est appuyé sur cet événement pour proposer une version espagnole de l'exposition bisontine, «El enigma de la momia» du 26 mars au 17 octobre 2010.

La renommée des collections égyptiennes suscite à nouveau l'engouement. Ainsi, dans le cadre de l'exposition «Secrets de Momies» organisée du 8 juillet au 14 décembre 2011 au Musée Archéologique Départemental de Jublains, le Conseil Général de la Mayenne souhaite emprunter 115 pièces de la collection du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon.

Une convention définit les modalités et responsabilités des parties dans le cadre de ce prêt qui a comme objectif exclusif la présentation des œuvres dans le cadre d'une exposition au Musée Archéologique Départemental de Jublains. Le temps global du prêt, incluant les temps de transport, installation et démontage, s'étendra au maximum du 27 juin 2011 au 6 janvier 2012.

L'exposition «Secrets de momies» aura pour thématique principale les pratiques et croyances funéraires en Egypte ancienne et plus particulièrement sous la XXI^{ème} dynastie (1069-945 avant J.-C.), époque à laquelle vécut Séramon. Des prêts aux musées de Château-Gontier, Nantes, Angers, Figeac et du Louvre sont également sollicités.

La Ville de Besançon et le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie seront associés aux divers actions et supports de communication valorisant cette exposition.

Le Conseil Général de Mayenne prendra à sa charge l'ensemble des frais liés au mouvement des œuvres ainsi qu'aux déplacements et indemnités journalières nécessaires à la réalisation de toutes les tâches inhérentes à cette exposition et effectuées par le MBAA.

La Ville de Besançon n'engagera aucun frais dans cette opération.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ce projet
- autoriser M. le Maire à signer la convention relative à ce partenariat.

«**Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN** : Il est important de faire connaître à l'extérieur les richesses de nos musées, en particulier celles du Musée des Beaux-Arts. Je voudrais simplement poser une question : nous avons la liste de 115 pièces qui vont être prêtées à un musée de Mayenne ; j'aimerais savoir si le Département d'Egypte ancienne du musée va pouvoir continuer à avoir des visites car je trouve que cela fait beaucoup, mais peut-être qu'il y en reste encore beaucoup !

M. LE MAIRE : Nous avons des milliers de pièces dans nos musées...

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : Oui, mais sur l'Egypte simplement car c'est un département qui est très visité ?

M. LE MAIRE : Sur l'Egypte aussi. Par contre, il est clair que pendant les travaux du musée, nous allons en profiter pour faire mieux connaître nos collections à l'extérieur mais ce n'est pas pour demain».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 1^{er} avril 2011.